

*LE BLÉ—LES LIVRAISONS À LA CHINE ET À L'URSS

Question n° 54—Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Quelles sont les quantités de blé qu'il restait à livrer a) le 30 juillet 1972 et b) le 31 décembre 1972 en vertu de contrats en vigueur conclus avec (i) la Chine continentale et (ii) l'Union soviétique?

2. Quelles sont les dates d'expiration de ces contrats?

L'hon. Otto Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question est la suivante: 1. (i) a) le 31 juillet, il restait 110,500,000 boisseaux à livrer pour compléter deux importants contrats avec la République populaire de Chine. b) Le 31 décembre, il restait à livrer 98,100,000 boisseaux pour compléter deux importants contrats avec la République populaire de Chine, un troisième contrat ayant été signé le 8 novembre. (ii) a) Le 31 juillet, il restait à livrer 190,200,000 boisseaux pour compléter deux importants contrats conclus avec l'URSS. b) Le 31 décembre, il restait à livrer 100,100,000 boisseaux.

2. Les contrats conclus avec la République populaire de Chine auront tous expiré le 31 octobre 1973. Les contrats conclus avec l'URSS auront tous expiré le 31 juillet sauf une option autorisant l'expédition de petites quantités de blé et de farine à Cuba jusqu'à la fin de décembre.

L'ÉQUIPAGE DES NAVIRES—RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA MARINE

Question n° 139—M. McKinnon:

1. Combien de navires du ministère de la Défense nationale font maintenant partie de la classe C ou de la réserve opérationnelle?

2. Quels sont les noms de ces navires?

3. Quel est l'équipage nécessaire pour que ces navires puissent jouer un rôle opérationnel en mer?

4. Après l'entrée en service des quatre nouveaux destroyers Tribal, combien de navires feront alors partie de la classe C ou de la réserve opérationnelle?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Quatre.

2. Les bâtiments Saskatchewan, Skeena, St-Laurent et Ste. Croix.

3. 880 officiers et hommes.

4. En prévision de la mise en service à la fin de 1974 des quatre nouveaux destroyers de la classe Tribal, on fait actuellement un examen du nombre de bâtiments qu'il faudra transférer à la catégorie C (réserve opérationnelle).

LA DÉFENSE NATIONALE—LES EFFECTIFS

Question n° 192—M. Orlikow:

Quel était l'effectif de chaque grade des Forces armées canadiennes au 31 mars 1968 et au 31 mars 1972 et quelles étaient les échelles de salaires pour chaque grade à ces deux dates?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):

EFFECTIFS PAR GRADES

Grade	Au 31 mars 1968	Échelle de solde au 31 mars 1968	Au 31 mars 1972	Échelle de solde au 31 mars 1972
Gén	1	\$28,750	1	\$40,000—45,000
Lgén	6	26,004	7	28,000—35,000
Mgén	24	23,760	25	25,000—31,000
Bgén	81	20,100—21,300	69	22,000—28,000
Col	320	16,848—17,928	293	21,120—23,520
Lcol	996	13,560—15,240	862	17,340—19,860
Maj	3,244	11,172—12,972	2,789	14,640—16,740

Questions au feuilleton
EFFECTIFS PAR GRADES

Grade	Au 31 mars 1968	Échelle de solde au 31 mars 1968	Au 31 mars 1972	Échelle de solde au 31 mars 1972
Capt	7,179	8,724—10,524	7,173	10,620—14,040
Lt	3,310	6,756—9,024	2,089	6,660—10,800
Slt	274	4,428—5,124	163	4,800
Élof	2,309	2,244—2,304	1,686	2,400—2,580
Adjuc	1,001	8,040—9,648	817	11,688—13,248
Adjum	2,751	7,020—8,340	2,339	10,332—12,024
Adj	5,197	6,444—7,644	4,649	9,300—11,172
Sgt	11,771	6,084—7,284	10,250	8,352—10,332
Cple	1,057	5,520—6,564	5,951	7,584—9,300
Cpl	35,654	5,400—6,444	29,584	7,284—9,000
Sdt niveau de solde 4	9,957	4,176—5,340	5,302	5,400—7,200
Sdt niveau de solde 3	8,821	3,672—3,864	5,268	4,440—4,920
Sdt niveau de solde 2	5,102	2,808	1,979	3,540
Sdt niveau de solde 1	1,283	2,580	1,583	3,240

Les soldes indiquées ne comprennent pas les suppléments autorisés pour pilotes, navigateurs, mécaniciens de bord, médecins, dentistes et avocats, ni les suppléments autorisés pour les hommes du grade de caporal ou d'un grade plus élevé des spécialités de mécanicien de bord et d'observateur.

[Français]

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES QUALITÉS REQUISES DE CEUX QUI PROPOSENT DES PROJETS

Question n° 236—M. Lambert (Bellechasse):

Une personne qui est à l'emploi du gouvernement fédéral, de l'un de ses ministères ou d'une quelconque des Commissions relevant du gouvernement, peut-elle être responsable ou promotrice d'un projet d'initiatives locales et, dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui. Cependant, un employé du gouvernement fédéral, de l'un de ses ministères ou d'une des Commissions relevant du gouvernement, n'a droit à aucune rémunération en tant que responsable ou parrain d'une initiative dans le cadre du Programme.

[Traduction]

LE PROGRAMME DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA—LE NOMBRE DE DEMANDES

Question n° 245—M. Leggatt:

1. Quel est, par province, le nombre total des demandes d'aide que le Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada a reçues au cours de l'année financière qui s'est terminée en 1972?

2. Combien de ces demandes ont été approuvées de chaque province?

3. Combien en a-t-on rejetées de chaque province?

4. Quel a été, par province, le coût total de gestion du programme pour l'année financière qui s'est terminée en 1972?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Aucun registre de demandes d'aide n'a été tenu, du 31 mars 1969 au 1 juin 1972, à cause d'une nouvelle méthode de conservation de statistiques sur le programme. Il est donc impossible d'identifier les demandes d'aide reçues au cours de cette période, qui inclut l'année financière terminée le 31 mars 1972.

2. Voir (1) ci-dessus.

3. Voir (1) ci-dessus.